

DEPARTEMENT : ALLIER

ARRONDISSEMENT : VICHY

CANTON : GANNAT

**COMMUNE DE BELLENAVES
DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL EN DATE DU 20 MARS 2026**

Séance du 20 Mars 2026

Session ordinaire

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 15 Absents : 0 Par procuration : 0

Date de la convocation : 16 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 18 heures, le Conseil Municipal de Bellenaves, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle de réunion du Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Éric BARTHOUX, Maire,

PRESENTS :

Mesdames, Messieurs BARTHOUX Éric, ROLLIN Thierry, THEVENET Sandine, RUBIN Daniel, BRUN Christelle, BARBIER Henri, BRUN Benoit, ESTAN-BERNA Marilyne, FAUCHERET Olivier, MONET Hélène, POLLET Pierre, ROGER Aude, SELLA Camilla, VALLET Ludovic, WALCK Margaux.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : -

SECRETAIRE DE SEANCE : SELLA Camilia

PROCURATION(S) :

2026- 026

Election du Maire

Sur la convocation qui leur a été adressée par Madame Nicole HAUCHART,

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme Nicole HAUCHART, Maire sortant, qui a déclaré les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions.

Mme MONET Hélène, la plus âgée des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée.

Mme STELLA Camilia, a été désignée par le conseil en qualité de secrétaire de séance.

CONSIDERANT que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection du maire, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- 12 suffrages exprimés pour M. Éric BARTHOUX ;

Le conseil municipal, par :

- 12 voix POUR,

- 3 ABSTENTION(S),
- 0 voix CONTRE,

ELIT Monsieur Éric BARTHOUX, maire de la commune de BELLENAVES ;

INSTALLE Monsieur Éric BARTHOUX en qualité de maire de la commune de BELLENAVES ;

AUTORISE Monsieur Éric BARTHOUX accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2026- 027

Déterminations du nombre d'Adjoints

VU l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales

Monsieur le maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du conseil municipal de BELLENAVES étant de 15 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 4

Le conseil municipal, par :

- 15 voix POUR,
- 0 ABSTENTION(S),
- 0 voix CONTRE,

DECIDE de fixer à quatre (4), le nombre d'adjoints au maire,

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2026- 028

Election des Adjoints

CONSIDERANT les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

CONSIDERANT que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- 11 suffrages exprimés pour la liste de Monsieur Thierry ROLLIN

Le conseil municipal, par :

- 11 voix POUR,
- 4 ABSTENTION(S),
- 0 voix CONTRE,

ELIT la liste de Monsieur Thierry ROLLIN ;

INSTALLE

- Monsieur Thierry ROLLIN en qualité de 1^{er} adjoint ;
- Madame Sandrine THEVENET en qualité de 2^{ème} adjointe ;
- Monsieur Danierl RUBIN en qualité de 3^{ème} adjoint ;
- Madame Christelle BRUN en qualité de 4^{ème} adjointe ;

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Le Maire,

II-MODELE DE DELIBERATION POUR LA DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINT(E)S

L'an deux mille vingt-six, le ... mars à,

Le conseil municipal de la commune de régulièrement convoqué le .. mars 2026 par Monsieur / Madame, maire sortant(e), s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur / Madame, maire.

Etaient présents :

Etaient absents : (préciser si certain(e)s ont donné pouvoir et à quel(le) membre)

Secrétaire de séance :

Objet : Détermination du nombre d'adjoint(e)s au (à la) maire

VU l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales

Monsieur / Madame le / la maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du conseil municipal de étant de membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de

Le conseil municipal, par :

- ... voix POUR,
- ... ABSTENTION(S),
- ... voix CONTRE,

DECIDE de fixer à .., le nombre d'adjoint(e)s au (à la) maire,

AUTORISE Monsieur / Madame (Prénom et NOM) à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

III-MODELE DE DELIBERATION POUR L'ELECTION DES ADJOINT(E)S

L'an deux mille vingt-six, le ... mars à,

Le conseil municipal de la commune de régulièrement convoqué le .. mars 2026 par Monsieur / Madame, maire sortant(e), s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur / Madame, maire.

Etaient présents :

Etaient absents : (préciser si certain(e)s ont donné pouvoir et à quel(le) membre)

Secrétaire de séance :

Objet : Election des adjoints au maire

CONSIDERANT les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

CONSIDERANT que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- ... suffrages exprimés pour la liste de (Prénom et NOM de la tête de liste) ;
- ... suffrages exprimés pour la liste de (Prénom et NOM de la tête de liste) ;

A l'issue du second tour de scrutin :

- ... suffrages exprimés pour la liste de (Prénom et NOM de la tête de liste) ;
- ... suffrages exprimés pour la liste de (Prénom et NOM de la tête de liste) ;

A l'issue du troisième tour de scrutin :

- ... suffrages exprimés pour la liste de (Prénom et NOM de la tête de liste) ;
- ... suffrages exprimés pour la liste de (Prénom et NOM de la tête de liste) ;

Le conseil municipal, par :

- ... voix POUR,
- ... ABSTENTION(S),
- ... voix CONTRE,

ELIT la liste de (Prénom et NOM de la tête de liste) ;

INSTALLE

- Monsieur / Madame (Prénom et NOM) en qualité de 1^{er} / 1^{ère} adjoint(e) ;
- Monsieur / Madame (Prénom et NOM) en qualité de 2^e adjoint(e) ;
- Monsieur / Madame (Prénom et NOM) en qualité de 3^e adjoint(e) ;
- Monsieur / Madame (Prénom et NOM) en qualité de 4^e adjoint(e) ;

AUTORISE Monsieur / Madame (Prénom et NOM) à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

IV-MODELE DE DELIBERATION POUR L'ELECTION DES ADJOINT(E)S

L'an deux mille vingt-six, le ... mars à,

Le conseil municipal de la commune de régulièrement convoqué le .. mars 2026 par Monsieur / Madame, maire sortant(e), s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur / Madame, maire.

Etaient présents :

Etaient absents : (préciser si certain(e)s ont donné pouvoir et à quel(le) membre)

Secrétaire de séance :

Objet : Election des adjoints au maire

CONSIDERANT que le conseil municipal élit l'adjoint parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection de l'adjoint, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- ... suffrages exprimés pour ;
- ... suffrages exprimés pour ;

A l'issue du second tour de scrutin :

- ... suffrages exprimés pour ;
- ... suffrages exprimés pour ;

A l'issue du troisième tour de scrutin :

- ... suffrages exprimés pour ;
- ... suffrages exprimés pour ;

Le conseil municipal, par :

- ... voix POUR,
- ... ABSTENTION(S),
- ... voix CONTRE,

ELIT Monsieur / Madame (Prénom et NOM), adjoint(e) au (à la maire) de la commune de ;

INSTALLE Monsieur / Madame (Prénom et NOM) en qualité d'adjoint(e) au (à la) maire de la commune de ;

AUTORISE Monsieur / Madame (Prénom et NOM du maire élu) à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Les Conseillers Municipaux,

La Maire,